

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de PROVINS

MAIRIE
de
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
77610



Tél. : 01 64 07 11 07
Fax : 01.64.06.45.64

COMpte RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

SAMEDI 16 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize avril, à dix heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **NEUFMOUTIERS-EN-BRIE**,
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence
de : Madame Alexandra CHEVALIER, 1^{er} Adjointe au Maire

Présents : Alexandra CHEVALIER, Pietro GUATIERI, Vanessa DARRIBAU, Yohan BOURDELAT, Laurence BARBAUX,
Vincent TOLLET, Jessica MICHELET, Laudiane MEIGNE PORTES, Gilles RAMOND, Odile BANSSE,

Absents excusés : Ludovic POUILLOT, Anthony JOLLY, Bernard CARMONA, Christiane RICHARD, Didier GAMOT

Pouvoirs : Ludovic POUILLOT à Pietro GUATIERI, Anthony JOLLY à Vanessa DARRIBAU

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	15
Présents	10
Votants	12

Date de la convocation du conseil municipal : 12.04.2022

Date d'affichage : 12.04.2022

Le conseil désigne pour secrétaire de séance : Laudiane MEIGNE PORTES

Madame CHEVALIER Alexandra, 1^{er}e Adjointe au Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte à 10h04.

Rappel de l'ordre du jour

Question formelle

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022.

Questions délibératives

- 1. FER 2022 – Renforcement d'une partie de la Rue des Egreffins et de la Bourbelle
- 2. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Question formelle

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Madame CHEVALIER Alexandra soumet à l'assemblée délibérante l'adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 07 avril 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Madame CHEVALIER Alexandra procède ensuite à l'examen des différents points in

1. FER 2022 – RENFORCEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DES EGREFINS ET DE LA BOURBELLE

Madame CHEVALIER Alexandra expose au Conseil Municipal le projet d'une partie de la route des Egrefins et de la Bourbelle et la création de gares de croisement pour un montant de travaux estimé à 114 000 € HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus.

Pour l'accompagnement financier, il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE Monsieur JAKUBCZAK, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne pour une somme de 4 500€ HT.

APPROUVE le programme de travaux proposé par la maîtrise d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués.

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- à inscrire cette action au budget 2022,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre du Fond d'Equipement Rural (FER) 2022 pour le renforcement d'une partie de la route des Egrefins et de la Bourbelle

2. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame CHEVALIER Alexandra expose que l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Et présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de la 1^{er} Adjointe au Maire, et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte le règlement intérieur joint en annexe

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h30.

pour le Maire empêché,
Alexandra CHEVALIER
Adjointe au Maire

